

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 V. 198 Vœu relatif à l'organisation d'une exposition sur les musiques électroniques et l'œuvre de Pierre HENRY à la Philharmonie de Paris.
Vœu rattaché à la délibération 2018 DAC 94.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le décès en juillet 2017 à Paris de Pierre HENRY, compositeur, considéré comme le père de la musique électroacoustique ;

Considérant son œuvre pléthorique, entrée dans le patrimoine musical Parisien, Français et mondial ;

Considérant que Pierre HENRY, Parisien de naissance, habitait et composait dans son studio, situé rue de Toul dans le 12^e arrondissement qui, malgré une mobilisation citoyenne importante, n'a pas été conservé ;

Considérant l'admiration de ses pairs, Jean-Etienne MARIE ayant écrit de lui qu' « à mi-chemin de l'attitude des compositeurs et de celle de Pierre SCHAEFFER sur le plan de la méthode, a su trouver un langage tout à la fois personnel et composite » ;

Considérant la vocation de célébration patrimoniale culturelle et d'éducation musicale de l'établissement public Cité de la Musique - Philharmonie de Paris ;

Considérant que le Musée de la musique, situé au cœur de la Philharmonie, a pour objet, non seulement au travers de sa collection permanente, mais aussi par une politique d'expositions temporaires, de mettre en exergue les rapports qu'entretient la musique avec les Beaux-Arts, le cinéma, la politique, mais aussi la technique ;

Considérant que la collaboration de Pierre HENRY avec l'ingénieur Pierre SCHAEFFER au sein du groupe de Recherches Musicales, ayant donné naissance aux musiques électroacoustiques lui accorde une place unique, au croisement des domaines musicaux et technologiques ;

Considérant qu'il a créé le premier tube de musique électronique avec « Psyché Rock », extrait de messe pour le temps présent qu'il a composé pour un ballet de Maurice Béjart ;

Considérant que sa dernière œuvre, Continuo ou Vision d'un futur (2016), était une commande de la Philharmonie de Paris ;

Considérant que Pierre HENRY a influencé toute une génération de musiciens français et internationaux et qu'il peut être considéré comme le père de la « French Touch », au rayonnement international avec des artistes comme Jean-Michel Jarre, Daft Punk, Justice, David Guetta ou Air et de nombreux autres ;

Considérant que l'organisation d'une exposition sur son œuvre et sur la musique électronique française permettrait de la célébrer et de la préserver ;

Considérant enfin que la Ville de Paris est la deuxième source de subventions de l'établissement public Cité de la Musique - Philharmonie de Paris après l'État ;

Sur proposition de Jérôme DUBUS et des élus du groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants,

Emettent le vœu :

- Que la Ville de Paris engage un dialogue avec les équipes de la Philharmonie, afin que soit organisée, au sein de celle-ci, une exposition sur l'œuvre de Pierre HENRY et sur les musiques électroniques françaises.